

6. Paiements faits par le Canadien National au profit du «Unfunded Liability» initial conformément à la loi sur les normes de prestations de pensions: Année se terminant le 31 décembre 1968, \$3,576,750; année se terminant le 31 décembre 1969, \$326,422; année se terminant le 31 décembre 1970, encore inconnu.

7. Au 31 décembre 1969, le Canadien National devait à la caisse la somme de \$1,518,430. Ce montant représente des acquittements normaux mensuels remboursés complètement en janvier 1970, et comprend les cotisations d'employés et de compagnies moins les pensions et les remboursements.

8. Montant total des pensions payées par la caisse de retraite: Année se terminant le 31 décembre 1968, \$46,065,616; année se terminant le 31 décembre 1969, \$50,335,506; année se terminant le 31 décembre 1970, encore inconnu.

LA POLITIQUE NATIONALE DES AÉROPORTS

Question n° 232—M. McCleave:

1. Quelles mesures ont été prises par le ministère des Transports concernant l'élaboration d'une politique nationale des aéroports?

2. Quand cette politique devrait-elle être achevée?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Un groupe d'étude a été formé et travaille présentement sur ce projet.

2. Le premier rapport de ce groupe doit être terminé au printemps prochain. Le rapport comprendra un plan préliminaire ainsi que les fondements pour la mise en œuvre du développement et la mise à jour d'une politique nationale des aéroports.

LA VENTE DE COURANT ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC AUX ÉTATS-UNIS

Question n° 276—M. Saltsman:

1. Le gouvernement du Québec du premier ministre Robert Bourassa a-t-il entamé des pourparlers avec le gouvernement fédéral au sujet de la vente d'énergie hydro-électrique par le Québec aux États-Unis et, dans l'affirmative, a) quels ont été ces entretiens, b) a-t-il été question d'une centrale hydro-électrique à la baie James?

2. Quelle a été la décision du gouvernement canadien au sujet de cette vente?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources et le ministère des Affaires extérieures m'informent comme suit: 1. Néant.

2. Sans objet.

LA COMMISSION DES RÉCLAMATIONS DE GUERRE

Question n° 446—M. Hales:

1. Le gouvernement a-t-il songé récemment ou songe-t-il actuellement à abolir la Commission des réclamations de guerre?

2. Quand cette Commission a-t-elle été créée?

3. Qui en est le président et quel est son salaire?

4. Quels sont les autres membres de la Commission et quel est le salaire de chacun?

5. Y a-t-il des membres de la Commission qui reçoivent des pensions de vieillesse?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): 1. La Commission a terminé son mandat en décembre 1959 et a cessé ses activités à ce moment-là.

2. Le 23 octobre 1952.

3. L'honorable Thane A. Campbell, juge en chef de l'Île-du-Prince-Édouard a été nommé commissaire en chef de la Commission des réclamations de guerre. Il recevait une allocation pour frais de transport et de subsistance lorsque ses fonctions l'obligeaient à quitter son lieu de résidence mais il n'était pas autrement rétribué.

4. L'honorable juge James D. Hyndman, l'honorable juge Henry I. Bird, l'honorable juge Fernand Choquette, Son Honneur le juge C. St. Clair Trainor, Son Honneur le juge Camille-W.-A. Marion et M. James Francis, C.R., ont agi de temps à autre à titre de sous-commissaires. Le juge Hyndman était rétribué à raison de \$40 par jour jusqu'à concurrence de \$8,000 pour la première année et de \$8,400 pour les années subséquentes. M. Francis recevait un traitement de \$3,000 par an, mais les autres étaient seulement remboursés de leurs dépenses.

5. Sans objet.

*L'AIDE FINANCIÈRE AU FRONTIER COLLEGE ET À LA CJC

Question n° 456—L'hon. M. Dinsdale:

1. a) Quelle aide financière le gouvernement fédéral accorde-t-il annuellement au *Frontier College* depuis 1960, b) quel(s) ministère(s) accordent la subvention?

2. Quelle a été la subvention annuelle accordée à la Compagnie des jeunes Canadiens depuis sa fondation?

3. En vue d'encourager le travail hors-ligne du programme du *Frontier College*, le gouvernement songe-t-il à augmenter la subvention annuelle à son endroit?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'ai eu des entretiens avec le député qui a posé cette question et comme la réponse est assez longue, il a été entendu qu'elle serait déposée et consignée au compte rendu comme si elle avait été lue.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur l'Orateur, l'information du secrétaire parlementaire est exacte. Étant donné que j'attends cette réponse depuis le 17 novembre, j'insiste pour qu'elle soit consignée au compte rendu.

[*Note de l'éditeur: La réponse suit.*]

M. Jerome: Le ministère du Travail, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le secrétariat d'État me transmettent les renseignements suivants: 1. a) et b) *Ministère du Travail:* \$10,000 par année de 1960 à 1968 inclusivement. \$5,000 par année en 1969 et 1970. *Ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration:* Au cours de l'année financière 1970-1971, \$20,000.

2. Les paiements versés à la Compagnie des jeunes Canadiens depuis sa fondation sont les suivants: 1966-1967, \$893,908; 1967-1968, \$2.4 millions; 1968-1969, \$1.9 million; 1969-1970, \$1.9 million.

3. A compter du début de l'année financière 1971-1972, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration assumera l'entière responsabilité, à l'intérieur de la juri-